

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 17 juin 2009, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 44 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057) :

Ordonnance émise dans le cadre de la Journée nationale des peuples autochtones (5)

L'objet est d'offrir un accès gratuit au Jardin botanique et à l'Insectarium le dimanche 21 juin 2009, de 9 h à midi.

Cette ordonnance entre en vigueur le 19 juin 2009 et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 19 juin 2009

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon